



MINISTÈRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

Direction Générale des Finances Publiques  
<http://www.impots.gouv.fr>

Paris, le 25 mai 2010  
N°28

## DECLARATION D'IMPOT SUR LE REVENU 2010 : LA DGFIP RAPPELLE LE CALENDRIER

La date limite de dépôt de la déclaration de revenus est fixée au **lundi 31 mai à minuit**.

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) rappelle que pour la déclaration par Internet, sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr), les contribuables bénéficient d'un délai supplémentaire.

Les délais supplémentaires accordés aux télédéclarants sont les suivants :

- le **jeudi 10 juin** minuit pour les habitants des départements numérotés de 01 à 19 ;
- le **jeudi 17 juin** minuit pour les habitants des départements numérotés de 20 à 49 (y compris les deux départements corses) ;
- le **jeudi 24 juin** à minuit pour les habitants des départements numérotés de 50 à 95 et les départements d'outre-mer.

La DGFIP rappelle que la déclaration de revenus sur Internet est encore plus simple avec la possibilité de télédéclarer de n'importe quel ordinateur, de manière totalement sécurisée. Les contribuables qui n'ont pas de modifications à apporter à leur déclaration disposent d'une procédure encore plus simple « en trois clics ». Les contribuables dont la situation de famille a changé en 2009 peuvent également déclarer sur internet.

**Le service de déclaration par Internet est ouvert 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.** Totalement sécurisé, il permet d'obtenir un accusé de réception dès la déclaration terminée. L'utilisateur qui déclare sur internet a également l'avantage de connaître automatiquement le montant de son impôt sur le revenu à la fin de la saisie de sa déclaration.

Les non-résidents doivent souscrire leur déclaration de revenus, sur papier ou en ligne, avant le mercredi 30 juin à minuit pour les contribuables résidant en Europe, dans les pays du littoral méditerranéen, en Amérique du Nord et en Afrique et avant le jeudi 15 juillet à minuit pour ceux résidant dans les autres pays du monde.

Contacts presse :

Direction générale des finances publiques :  
Denise BINTZ, Chef de la Mission Communication ☎ : 01 53 18 85 10